

Chers Conseillers,

Vu que l'ordre du jour de ce Conseil sera assez chargé, je me permets de présenter les différents points qui seront abordés.

1) Documentation électronique

Il y a récemment eu des changements dans l'organisation du consortium Couperin et au niveau de l'établissement un groupe de travail se penche sur les problèmes liés à la documentation électronique. Pour discuter de ces questions nous aurons le plaisir d'accueillir Mme M.-F. Salabert, directrice du Service Commun de Documentation de Bordeaux 1. Vous trouverez en annexe un document soumis au Conseil d'Administration de l'Université du 16/11, un document présenté à la réunion des directeurs d'unité du 26/11 et un document trouvé sur le site de l'AMUE.

2) Budget de la BMI

Comme tous les ans à cette époque, le Conseil scientifique doit se prononcer sur le budget préparé par la Commission bibliothèque. Les documents ne sont pas encore prêts à ce jour.

3) Accès des étudiants à la documentation scientifique

La réflexion sur ce sujet a été lancée lors du Conseil du 1/7/2003. Depuis, des discussions à ce propos ont eu lieu lors du Conseil Scientifique du 27/1/2004, du Conseil Pédagogique du 15/6/2004 et de la réunion conjointe des Conseils de l'UFR du 29/6/2004. Lors de cette dernière réunion, les conseillers ont répondu oui à la question « est-ce que la Bibliothèque Universitaire est le lieu privilégié où les étudiants de licence doivent trouver la documentation scientifique ? » (16 oui, 8 non, 4 blancs). Cette décision implique qu'il faudra se prononcer sur la répartition du fond licence de la « Petite bibliothèque ». Il avait été décidé de repousser la question concernant les étudiants de master à une réunion ultérieure. Ce délai supplémentaire devait permettre à la Commission de la BMI de se pencher sur la faisabilité d'accueillir et de donner l'accès de sa collection aux étudiants de la première année de master. Le directeur de la BMI présentera le résultat de cette réflexion en séance.

4) (Conseil d'UFR uniquement.) Finalisation du règlement intérieur.

Il faut que le Conseil choisisse entre deux formulations de la dernière phrase du règlement intérieur (Art. 25 portant sur les statuts de la BMI – voir <http://www.ufr-mi.u-bordeaux.fr/mi/RI.pdf>).

5) (Conseil d'UFR uniquement.) Engagement des enseignants de l'UFR à MATMECA

La Commission du Titre d'Ingénieur doit se prononcer prochainement sur la reconduction de l'habilitation donnée à Bordeaux 1 de délivrer le titre d'ingénieur aux élèves de MATMECA. Pour cela il est important que l'Université affiche un soutien clair à l'Ecole. Etant donné que l'ensemble des parties impliquées dans la formation de l'Ecole ne souhaite pas procéder à des affectations de personnels enseignants à l'Ecole, il semble nécessaire de trouver une manière de présenter l'engagement des enseignants dans cette formation. La procédure retenue après discussion avec les parties concernées sera présentée lors du Conseil. Il est important que le Conseil se prononce sur la solution proposée pour en garantir la viabilité et la pérennité.

6) (Conseil d'UFR uniquement.) Nomination d'un représentant au Conseil du Département Licence.

Les statuts du Département Licence prévoient qu'un membre du Conseil de l'UFR soit nommé pour le représenter au sein du Conseil du Département. **Merci de nous faire savoir si vous êtes candidat.**

Document soumis au CA du 16/11/2004

Depuis juillet 2000, l'Université Bordeaux1 est membre du Consortium COUPERIN qui regroupe aujourd'hui 174 établissements d'Enseignement supérieur et de la recherche publique. A travers ce consortium, l'Université a signé neuf contrats avec les grands éditeurs scientifiques, permettant aux usagers de Bordeaux1 d'accéder à plus de 3500 revues électroniques.

Le contrat passé en 2000 avec le groupe Elsevier arrive à expiration au 31 décembre 2004. Le Consortium COUPERIN, le CNRS, l'INSERM et l'INRA ont décidé de se présenter ensemble face à cet éditeur : la négociation a pour objectif de desservir au meilleur coût et de manière uniforme, étudiants avancés et chercheurs, quels que soient leur lieu d'exercice et leur communauté disciplinaire d'appartenance.

Dans le cadre de cette négociation, COUPERIN et les EPST ont l'intention de créer un groupement de commande. L'établissement porteur du groupement de commande sera l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur, Montpellier).

Madame GOURDET, Présidente de l'Université de Nice et présidente de COUPERIN, souhaite que les universités se prononcent sur le principe d'une déclaration d'intégrer le groupement de commande Elsevier en attendant de recevoir les propositions fermes qui permettront de statuer sur une adhésion définitive.

Ces déclarations d'intention permettront de définir le périmètre du groupement de commandes et de négocier sur une base précise d'adhérents.

Voici le document proposé par le Consortium COUPERIN et sur lequel le Conseil d'administration de l'université est appelé à se prononcer :

UNIVERSITE BORDEAUX 1
531, Cours de la Libération
33405 TALENCE

DECLARATION D'INTENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « ELSEVIER »

Par décision du Conseil d'administration (ou organe décisionnel adéquat) du xx/xx/2004, l'« établissement » déclare son intention d'adhésion au Groupement de commandes Elsevier pour accéder aux périodiques en ligne de la plateforme Science Direct conformément aux termes de la négociation menée par COUPERIN et les EPST partenaires du Groupement. Ce faisant, il permet la prise en compte de sa population dans la consultation en cours pour la valorisation de l'offre par le fournisseur.

L'établissement s'engage à rendre cette adhésion effective dès qu'il aura connaissance du montant de sa quote-part en prenant une délibération d'adhésion au Groupement de commandes dans les meilleurs délais.

Le Président.

Financement de la documentation électronique : document de travail

En adhérant au Consortium COUPERIN en juillet 2000, l'Université Bordeaux1 s'est engagée résolument dans un projet de développement des ressources documentaires électroniques qui s'appuie sur une politique documentaire de site, mise en place depuis longtemps avec la participation active des bibliothèques de composantes UPR et UMR. Dans le même temps, l'Université entre dans une dynamique nationale qui privilégie une approche globale de la question documentaire, une mutualisation de moyens et de compétences dans le respect des politiques documentaires d'établissement. Le succès de ce consortium est tel que les EPST ont accepté récemment d'y collaborer, mettant fin à plusieurs expériences coûteuses de double emploi des fonds publics.

1. Etat des lieux pour 2004.

Les ressources électroniques offertes à la communauté scientifique de Bordeaux1 concernent essentiellement les bibliographies et les revues spécialisées.

1.1 Bibliographies

Tous les secteurs disciplinaires présents sur l'université sont couverts par une base de données bibliographique :

- pour la chimie, la biochimie et les sciences appliquées de ces secteurs : Chemical Abstracts via l'interface SciFinder Scholars
- pour la physique, l'informatique et autres sciences de l'ingénieur, INSPEC
- pour les sciences de la terre, GEOREF
- pour l'agroalimentaire, FSTA
- pour l'ensemble des disciplines scientifiques, PASCAL produit par l'INIST

Pour en faciliter la consultation et y effectuer des recherches croisées, ces quatre dernières bibliographies sont interrogées à travers la même interface, Ovid-SilverPlatter.

Cette interface est configurée de telle sorte que des liens dynamiques sont établis entre la citation et le texte intégral de l'article cité.

Traditionnellement, les bibliographies sont prises en charges financièrement par la Bibliothèque Universitaire.

En 2004, cette charge représente **58 789 € TTC**.

1.2 Revues électroniques.

Aujourd'hui plus de 3500 revues sont accessibles en texte intégral à la communauté scientifique de Bordeaux1. Neuf licences ont été souscrites dans le cadre des accords Couperin : ScienceDirect (groupe Elsevier Academic press), American Chemical Society, Institute of Physics, Springer, Kluwer, Wiley, Centre National de recherche du Canada, American Institute of Physics, Nature.

Pour la plupart de ces contrats, il est fait obligation au souscripteur de maintenir son portefeuille d'abonnements. Sur ce chiffre d'affaires ainsi réalisé par l'éditeur, un surcoût est calculé et facturé au SCD. En contrepartie, l'éditeur ouvre l'accès électronique non seulement aux revues souscrites mais à l'ensemble des revues présentes à son catalogue. De plus, certains éditeurs – c'est le cas d'Elsevier - s'engage à ne pas dépasser un seuil d'augmentation annuel des abonnements.

L'intérêt manifesté par les utilisateurs ne fait pas de doute et la fréquentation des revues est en augmentation constante depuis quatre ans. Le nombre d'articles consultés ou téléchargés devrait dépasser 300 000 en 2004. Bordeaux1 se place parmi les premières universités françaises pour l'utilisation des ressources documentaires électroniques. Dans le même temps, les dépenses de prêt entre bibliothèques des laboratoires ont été réduits de moitié en 3 ans.

Coûts.

La charge financière la plus importante est constituée par les abonnements gagés. Le surcoût ou droits d'accès électronique est facturé par l'éditeur au SCD ; il est proportionnel au montant global des abonnements gagés.

	Abonnements gagés	Droits d'accès (surcoût)	Total
CRPP	23 663		23 663
ICMCB	7 395		7 395
BMI	60 474		60 474
CENBG	38 089		38 089
IPF	19 185		19 185
LMP	5 520		5 520
OBSERVATOIRE	9 097		9 097
LCPO	3 526		3 526
LPCM	2 491		2 491
IPGQ	995		995
DGO	5 998		5 998
DUSA	5 234		5 234
SCD	396 081	51 016	447 097
Total	577 748	51 016	628 764

On note que le SCD prend à sa charge 71% du financement global des revues électroniques, les UPR 5% et les UMR 23%.

